



## ZÉPON N°2

### MANTÈ PA NI MÉMWA

Interrogée et relancée sans cesse par des agents et les syndicats sur l'attribution de la prime d'accueil 2020 et 2021, voici les différentes balades de la direction...

« A partir du 17 mars jusqu'au 31/12/2020 il n'y a pas eu d'accueil physique dans les sites de la DRFIP de Martinique à cause de la pandémie » le 12.01.2022 à 8h12

**les faits : ré-ouverture du Centre des Finances Publiques de Trinité au public du mois d'octobre 2021 à décembre 2021 !!**

**la direction ne sait donc pas quand ces sites ouvrent et ferment au public ?!**

« Un recensement a eu lieu début 2021 (pour la prime 2020) qui n'a pas donné droit au versement de prime » le 12.01.2022 à 8h12

**les faits : tableau de recensement avec le nom de quatre agents transmis par un chef de service qui connaît le travail de ses agents le lundi 21 décembre 2020 à 16:16 !!**

**la direction remet en question le jugement du chef de poste en question ?!!**

« Lors du CTL du 25 avril vous avez souhaité être informés sur le versement de la prime d'accueil aux agents du département. Ce recensement n'a pas été effectué. Il le sera d'ici la fin de la semaine pour une mise en paiement sur la paie de mai ou de juin au plus tard. Une note de service a été adressée aux chefs de services pour l'établissement de ces listes dans les meilleurs délais. » le 26.04.2022 à 7h49

**les faits : si ce n'était les relances incessantes d'un agent et l'interpellation de la direction par les syndicats lors du CTL du 27.04.2022, la prime d'accueil serait toujours sous le tapis !!**

**la direction gère cette prime comme si l'argent sortait de sa poche et une bonne partie des agents y ayant droit aurait pu s'asseoir dessus !!**

« La prime d'accueil vise à indemniser les agents des catégories B et C exerçant de façon permanente des missions d'accueil physique généraliste. Ces missions consistent à remettre les imprimés, formulaires, dépliants d'information et questionnaires à tout usager, quelle que soit la nature de sa demande, et à délivrer des informations d'ordre général. Les services éligibles sont les SIP, les SIP-SIE, les SIE et l'ensemble des trésoreries mixtes ou spécialisées ainsi que les paieries et les services de gestion comptable » le 26.04.2022 à 7h49

**les faits : appel téléphonique le 20 juillet 2022 de la direction à une adjointe d'un service de gestion comptable (SGC) pour lui dire que le tableau envoyé depuis le 27 avril 2022 était mal rempli et que les deux agents inscrits ne remplissaient pas les conditions pour bénéficier de la prime !!**

**la direction remet encore une fois en question le jugement d'une responsable hiérarchique et sous-entend que ce responsable ne connaît pas les tâches effectuées par ses agents ?!!**

« Le défaut de versement de la prime d'accueil était lié à un dysfonctionnement. Je vous ai précisé que ce dysfonctionnement faisait l'objet d'une régularisation qui devrait permettre le versement de cette prime au mois d'août, ou au plus tard au mois de septembre ignorant si le CSRH aurait encore la possibilité d'effectuer le rattachement à la paye du mois d'août. » le 02.08.2022 à 10h14

**les faits : les agents du service en question effectuent bien les missions déterminées dans la note sur la prime d'accueil et effectuent bien le nombre de jours minimum requis !!**

**la direction ne connaît pas les missions d'accueil effectuées par ces différents services !!**

**La direction doit apprendre ses leçons et être plus transparente sur le versement de cette prime en communiquant sur son existence et les conditions à TOUS les agents et aux syndicats (pas seulement aux chefs de service). Une liste des agents l'ayant perçue devra être fournie aux syndicats automatiquement aux prochains CSAL.**

### SANTÉ PA NI PRI

La CGT Finances Publiques de Martinique, constate et déplore :

- Une dégradation du service public, qui enlève du sens au travail.
- Une dégradation des conditions de travail avec une intensification des tâches.
- Des objectifs insurmontables en augmentation, suite aux réformes structurantes des services et aux suppressions de postes.
- Le harcèlement moral généré par la profusion d'injonctions contradictoires quotidiennes, les refus de formation sans motif, les notations et appréciations sans fondement lors des entretiens d'évaluation, les humiliations subies par les agents par les chefs de service qui hurlent dès leur arrivée dans le service.
- Les incivilités répétées à l'accueil par les contribuables .
- Le surmenage, épuisement professionnel ou « burn out » (pression hiérarchique, management peu adapté, objectifs de résultats inatteignables).

Cet état des lieux délétère, génère une souffrance au travail et une montée générale des risques psychosociaux, dans l'indifférence générale de la Direction et des managers.

Certains managers ne s'occupent, ne s'inquiètent, et ne travaillent que pour leur trajectoire professionnelle et leur ambition personnelle au sein de la DGFIP, à marche forcée. Leur unique préoccupation est de faire les bons élèves en faisant rayonner les orientations stratégiques de la DGFIP, sans jamais intégrer dans leur modèle, dans leur logiciel, les agents et leur bien être au travail, leur évolution de carrière également.

#### **Revenons à plus d'humanité au sein de nos organisations de travail.**

Pour rappel :

1/ Un chef de service doit être à l'écoute, soutenir, et motiver son équipe, faciliter la progression de ses collaborateurs et s'assurer de la santé et de la sécurité des agents sous peine de sanctions.

2/ L'obligation de sécurité et de santé est une obligation de résultat. Le simple fait de ne pas arriver à ce résultat peut suffire à engager la responsabilité de la Direction.

3/ La souffrance au travail, générée par un stress continu (type « burn out ») peut être qualifiée de maladie imputable au service, à caractère professionnel.

Il est donc urgent de renforcer la prévention, de mettre à disposition, des moyens humains et financiers, aux acteurs de prévention.

Les agents doivent :

- contacter les collègues de la CGT
- solliciter l'assistante sociale de la Délégation
- rédiger les fiches de signalement sur le registre Formation Spécialisée (FS) dans ULYSSE Martinique

[http://dfp972.intranet.dgfip/les\\_agents/condit-de-vie/PREV-03-SIGNLT/SIGNLT.htm](http://dfp972.intranet.dgfip/les_agents/condit-de-vie/PREV-03-SIGNLT/SIGNLT.htm)

## **San tchè, ni konpassion !!!!**

Nous n'avons pu garder le silence, face **aux propos** d'une « cheffe » de service s'adressant à ses agents suite au décès d'une de leur collègue, après 4 jours **d'absence non justifiées.**

**En effet, ils ont été témoins des propos suivants :**

- « ...au final, Mme V..., on ne la connaissait pas tellement !... »  
« passer par-dessus cet évènement.....la vie continue !

L'humanité semble absente chez la responsable du SIP de FdF. **Mais ce manque d'empathie que nous déplorons** n'est heureusement pas contagieux au sein de notre DRFIP 972.

La CGT FiP 972 a tout de même noté la visite du directeur le lundi 7 novembre dans l'après-midi, afin de manifester son soutien aux agents présents et annoncer la décision de fermer l'accueil au public sur l'ensemble du site de Cluny le jour des funérailles de Mme. V....

La réaction de consternation (à peine dissimulée !) de Mme Roumy à cette annonce « en live », n'a pas échappé aux quelques agents présents.

Lors de son passage le mercredi 9 novembre au SIP, un des membres de la section CGT FiP 972 a pu mesurer l'atmosphère de tristesse et de désolation régnant **sur le site.** De ce fait, elle ne peut se satisfaire de l'autorisation d'absence accordée aux seuls agents

du SIP sur la matinée du jeudi. Les obsèques se tenant à 11h. **Pour la CGT la situation aurait dû justifier une journée complète d'autorisation d'absence comme nous l'avons demandé au directeur.**

Lundi, Madame ROUMY aurait indiqué : « *je ne suis pas sûre d'aller à la cérémonie car je n'aime pas les enterrements,...je préfère les veillées,.. Les prêtres disent parfois n'importe quoi lors des enterrements.*».

*La décision de Monsieur SAUVONNET d'assister personnellement aux obsèques a sans doute motivé celle-ci puisqu'elle a finalement fait acte de présence.*

**La CGT FiP 972 est profondément choquée par si peu d'humanisme dans un contexte où les conditions de travail sont de plus en plus difficiles au sein des postes.**

À tous **les personnels** exerçant au sein du SIP de FdF-Schoelcher, la section CGT FiP 972, vous renouvelle toute sa sympathie et son soutien dans ces moments difficiles.

**Tjenbé rèd, pa moli !**

